

# NEUVIÈME (9<sup>E</sup>) RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

RÉUNION EXTRAORDINAIRE Le 22 mars 2016, 12 h 05

#### Téléconférence

# PROCÈS VERBAL

### 1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

CÉD NORD-OUEST	CÉD NORD-EST	CÉD SUD
Sont présents :		
Francine Cyr		Réal Allain
Alain Martin	Richard Gallant	Roger Martin
		Willy Wilondja
Sont absents:		
Anne-Marie Paradis	Roger Boudreau	
	Mario Pelletier	
Est aussi présente :	•	•
Chantal Ouellette, responsa	ble administrative des CÉD et sec	rétaire

## 2. Congrès et AGA 2016

Le CÉD Nord-Ouest demande que le congrès soit déplacé dans le CÉD Sud en 2016. 1000 personnes sont attendues à Edmundston pour le colloque de leadeurship les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre.

Résolution 2015-2016/30

Il est dûment proposé et appuyé

Que le congrès de 2016 se tienne dans le CÉD Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le CÉD Sud accepte d'être l'hôte du congrès 2016 et Réal Allain agit présentement comme leadeur du comité du Comité du congrès. La première rencontre du comité se tiendra prochainement.

Prix Reconnaissance – un formulaire doit être rempli pour recevoir le don de 1000\$ et des articles promotionnels.



Résolution 2015-2016/31

Il est dûment proposé et appuyé

Que la trésorière remplisse le formulaire pour obtenir un don pour le Prix Reconnaissance et des articles promotionnels des Caisses populaires acadiennes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 3. Les conflits d'intérêts

Les présidences des CÉD ont soulevé des inquiétudes et préoccupations au sujet des conflits d'intérêts perçus de certains membres de la FCÉNB. Il est question de la poursuite éventuelle du comité de parent de l'école de Saint-Paul contre le CÉD Sud et la participation de l'AFPNB dans cette affaire, et du dossier de la Loi sur l'éducation.

Les discussions démontrent que :

La FCÉNB n'a pas discuté du dossier de l'école Saint-Paul donc il n'y a pas de conflit d'intérêts perçu;

Une référence au Règlement 2001-48 de la Loi sur l'éducation, articles 33(1), 33(2) est fait; En tant que président de l'AFPNB, Richard Gallant se retirera des discussions qui auront lieu sur la loi sur l'éducation puisque l'association demande des changements aux modifications de la Loi sur l'éducation;

Vu que la Loi sur l'éducation est un sujet abordé lors des réunions du comité bipartite, il faudra qu'un autre membre du CÉD Nord-Est y siège;

Richard Gallant se retire des discussions à 12h40.

Résolution 2015-2016/33

Il est dûment proposé et appuyé

Qu'une lettre soit envoyée aux présidences des CÉD leur indiquant que le dossier de l'école Saint-Paul n'étant pas un dossier provincial dont s'occupe la FCÉNB, il n'y a pas de conflit d'intérêts perçu; que lorsqu'il y aura des discussions sur la Loi sur l'éducation, le conseiller Richard Gallant, également président de l'AFPNB se retirera des discussions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2015-2016/34

Il est dûment proposé et appuyé

Que Richard Gallant se retire du comité bipartite car le dossier de la Loi sur l'éducation y est discuté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La demande du CA que les 3 présidents participent à la prochaine réunion ordinaire du CA a été déclinée par ceux-ci.

La rencontre est levée à 13 h 10.		
Willy Wilondja, président	Chantal Ouellette, secrétaire	